

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



ZORVEC ZELAVIN

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 03.10.2022
1.2	09.08.2024	800080100394	Date de la première version publiée: 17.08.2022

Corteva Agriscience™ vous encourage à lire et bien comprendre toute la Fiche de Données de Sécurité (FDS) car elle contient des informations importantes. Cette FDS donne en effet aux utilisateurs des informations sur la protection de la santé humaine et sur la sécurité sur le lieu de travail, sur la protection de l'environnement et est une référence pour les interventions d'urgence. Les utilisateurs et les applicateurs des produits doivent en tout premier lieu consulter l'étiquette fixée sur ou accompagnant le contenant du produit. Cette Fiche de Données de Sécurité est conforme aux normes et aux réglementations de la France et ne correspond peut-être pas aux réglementations dans un autre pays.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : ZORVEC ZELAVIN

Identifiant Unique De Formulation (UFI) : U1PA-70XJ-F002-VD8H

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Produit phytosanitaire, Fongicide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

Fabricant/importateur

CORTEVA AGRISCIENCE FRANCE S.A.S.
1 bis avenue du 8 mai 1945 Bâtiment Equinoxe II
78280 Guyancourt
FRANCE

Information aux clients : +33 1 30 23 13 13

Adresse e-mail : SDS@corteva.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+33 975 182 341

ORFILA: + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

™ ® Marques déposées de Corteva Agriscience et sociétés affiliées.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



ZORVEC ZELAVIN

Version 1.2	Date de révision: 09.08.2024	Numéro de la FDS: 800080100394	Date de dernière parution: 03.10.2022 Date de la première version publiée: 17.08.2022
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 2	H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention:**
P261 Éviter de respirer les vapeurs ou les aérosols.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:
P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P391 Recueillir le produit répandu.

Élimination:
P501 Éliminer le contenu/récipient selon la réglementation en vigueur.

Étiquetage supplémentaire

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



ZORVEC ZELAVIN

Version 1.2 Date de révision: 09.08.2024 Numéro de la FDS: 800080100394 Date de dernière parution: 03.10.2022
Date de la première version publiée: 17.08.2022

REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index REACH Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Oxathiapiproline	1003318-67-9 613-332-00-1	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	10,2

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
Consulter un médecin après toute exposition importante.
Respiration artificielle et/ou oxygène peuvent être nécessaires.
- En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.
Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



ZORVEC ZELAVIN

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 03.10.2022
1.2	09.08.2024	800080100394	Date de la première version publiée: 17.08.2022

En cas de contact avec les yeux : Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement. Maintenir les yeux ouverts et rincer lentement et doucement avec de l'eau pendant 15-20 minutes. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

En cas d'ingestion : Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Si la victime est consciente: Se rincer la bouche à l'eau. Boire 1 ou 2 verres d'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Aucun cas d'intoxication chez l'homme n'est connu et la symptomatologie de l'intoxication expérimentale n'est pas connue.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée
Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Toute exposition à des produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.

Produits de combustion dangereux : Lors d'un incendie, la fumée peut contenir le matériau d'origine en plus des produits de combustion de composition variable qui peuvent être toxiques et/ou irritants. Les produits de combustion peuvent comprendre, sans s'y limiter:
Oxydes de carbone
Oxydes d'azote (NO_x)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Méthodes spécifiques d'ex- : Eloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



ZORVEC ZELAVIN

Version 1.2	Date de révision: 09.08.2024	Numéro de la FDS: 800080100394	Date de dernière parution: 03.10.2022 Date de la première version publiée: 17.08.2022
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Extinction sans risque.
Évacuer la zone.
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Assurer une ventilation adéquate.
Utiliser un équipement de protection individuelle.
Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
Tout déversement dans l'environnement doit être évité.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
Empêcher l'épandage sur une vaste zone (p. ex., par confinement ou par des barrières anti-huile).
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.
Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et l'eau souterraine. Voir section 12 «Informations écologiques».

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : À l'aide d'un absorbant approprié, nettoyez les déversements de produits restants.
Les réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer aux émanations et à l'élimination de cette matière, ainsi qu'aux matières et articles utilisés dans le nettoyage des émanations.

Pour les déversements importants, construisez une digue, ou un espace de confinement pour éviter que le matériau ne s'épande. Si le matériau peut ensuite être pompé, Les matériaux récupérés doivent être stockés dans un réci-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



ZORVEC ZELAVIN

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 03.10.2022
1.2	09.08.2024	800080100394	Date de la première version publiée: 17.08.2022

piant aéré. L'événement doit empêcher la pénétration de l'eau car une autre réaction avec les matières déversées peut avoir lieu qui pourrait conduire à une surpression du réservoir. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Pour plus d'information, consulter la section 13 «Considérations relatives l'élimination».

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.
Ne pas avaler.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.
Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail. Entreposer séparément les vêtements de travail. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées au poste de travail. Se laver les mains et le visage avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Enlever immédiatement les vêtements/EPI si de la matière pénètre à l'intérieur. Pour protéger l'environnement, enlever et laver tout équipement protecteur contaminé avant la réutilisation. Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Stocker dans un récipient fermé. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Conserver dans des conteneurs proprement

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



ZORVEC ZELAVIN

Version 1.2 Date de révision: 09.08.2024 Numéro de la FDS: 800080100394 Date de dernière parution: 03.10.2022
Date de la première version publiée: 17.08.2022

étiquetés. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques.

Précautions pour le stockage en commun : Oxydants forts

Matériel d'emballage : Matière non-appropriée: Ne stocker le produit que dans son contenant d'origine.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Produits phytopharmaceutiques visés par le Règlement (CE) no 1107/2009 .

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié	64742-94-5	moyenne pondérée dans le temps	100 mg/m ³	
		Valeur limite de moyenne d'exposition	100 mg/m ³	Corteva OEL
		Valeur limite à courte terme	300 mg/m ³	Corteva OEL

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Glycérides mélangés, décanoïles et octanoïles	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	177,79 mg/m ³
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	25,21 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	43,84 mg/m ³
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	12,61 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	12,61 mg/kg p.c./jour
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié	Consommateurs	Oral(e)	Effets systémiques	7,5 mg/kg

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



ZORVEC ZELAVIN

Version 1.2 Date de révision: 09.08.2024 Numéro de la FDS: 800080100394 Date de dernière parution: 03.10.2022
Date de la première version publiée: 17.08.2022

	Travailleurs	Dermale	Effets systémiques	12,5 mg/kg
	Consommateurs	Dermale	Effets systémiques	7,5 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Effets systémiques	151 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Effets systémiques	32 mg/m3
Propylène glycol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	10 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	168 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	10 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	50 mg/m3

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Glycérides mélangés, décanoïles et octanoïles	Oral(e) (Empoisonnement secondaire)	0,03 Aliments mg / kg
Propylène glycol	Eau douce	260 mg/l
	Eau de mer	26 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	183 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	20000 mg/l
	Sédiment d'eau douce	572 mg/kg
	Sédiment marin	57,2 mg/kg
	Sol	50 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Utiliser une ventilation suffisante pour maintenir l'exposition des employés au-dessous des valeurs limites recommandées.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Porter une protection oculaire pour éviter le contact avec ce produit.

Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

Protection des mains

Remarques : Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



ZORVEC ZELAVIN

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 03.10.2022
1.2	09.08.2024	800080100394	Date de la première version publiée: 17.08.2022

ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique. Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Les manchettes de moins que 35 cm de long doivent être portées sous les manches de la combinaison. Les manchettes de 35 cm de long ou davantage doivent être portées sur les manches de la combinaison. Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer.

Protection de la peau et du corps : Porter des vêtements de protection chimiquement résistants à ce produit. Le choix d'équipements spécifiques tels qu'un écran facial, des gants, des bottes, un tablier ou une combinaison de protection complète sera fait en fonction du type d'opération.

Protection respiratoire : Activités de fabrication et de transformation:
Demi-masque avec filtre à particules FFP1 (Norme Européenne 149).

Les Personnes affectées aux Mélanges et aux Chargements doivent porter:
Demi-masque avec filtre à particules FFP1 (Norme Européenne 149).

Application par pulvérisation - extérieur:
Tracteur / pulvérisateur avec hotte d'aspiration:
Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Tracteur / Pulvérisateur sans cabine:
Application basse:
Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Pulvérisateur à dos:
Application basse:
Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Application mécanique automatisée par pulvérisation en tunnel fermé :
Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Irrigation par goutte à goutte:
Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Mesures de protection : Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



ZORVEC ZELAVIN

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 03.10.2022
1.2	09.08.2024	800080100394	Date de la première version publiée: 17.08.2022

Inspecter tous les vêtements de protection contre les agents chimiques avant leur utilisation. En cas de dommage chimique ou physique, ou en cas d'une contamination, les vêtements et les gants doivent être remplacés. Seuls les travailleurs protégés peuvent se trouver dans la zone pendant l'application.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	liquide
Couleur	:	blanc cassé
Odeur	:	huileux, caractéristique
Seuil olfactif	:	non déterminé
Point de fusion/point de congélation	:	Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	:	non déterminé
Inflammabilité	:	Ce produit n'est pas inflammable.
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Donnée non disponible
Point d'éclair	:	> 100 °C
pH	:	6,5 (solution à 1% dans l'eau)
Viscosité Viscosité, dynamique	:	non déterminé

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



ZORVEC ZELAVIN

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 03.10.2022
1.2	09.08.2024	800080100394	Date de la première version publiée: 17.08.2022

Solubilité(s)
Hydrosolubilité : insoluble

Coefficient de partage: n-
octanol/eau : Non applicable

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : 0,98 gcm³

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

Auto-inflammation : 335 °C

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Pas de dangers particuliers à signaler.

10.4 Conditions à éviter

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



ZORVEC ZELAVIN

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 03.10.2022
1.2	09.08.2024	800080100394	Date de la première version publiée: 17.08.2022

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides forts
Des bases fortes
Oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition dangereux dépendent de la température, de l'air fourni et de la présence d'autres produits.

Les produits de décomposition peuvent comprendre, sans s'y limiter:

Oxydes de carbone

Oxydes d'azote (NOx)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 5.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 425
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.
Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5,08 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 403
Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.
Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Composants:

Oxathiapiproline:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5,1 mg/l
Durée d'exposition: 4 h

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



ZORVEC ZELAVIN

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 03.10.2022
1.2	09.08.2024	800080100394	Date de la première version publiée: 17.08.2022

Atmosphère de test: poussières/brouillard
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau
Remarques : Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Composants:

Oxathiapiroline:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Pas d'irritation des yeux
Remarques : Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Composants:

Oxathiapiroline:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Type de Test : Test de Maximalisation
Espèce : Cochon d'Inde
Méthode : OCDE ligne directrice 406
Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Remarques : Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Composants:

Oxathiapiroline:

Type de Test : Test de Maximalisation
Espèce : Cochon d'Inde

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



ZORVEC ZELAVIN

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 03.10.2022
1.2	09.08.2024	800080100394	Date de la première version publiée: 17.08.2022

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Composants:

Oxathiapiproline:

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

Cancérogénicité

Composants:

Oxathiapiproline:

Cancérogénicité - Evaluation : N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

Toxicité pour la reproduction

Composants:

Oxathiapiproline:

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.
Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur le développement du fœtus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit:

Evaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

Composants:

Oxathiapiproline:

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit:

Evaluation : L'évaluation des données disponibles suggère que ce produit n'est pas une matière toxique STOT-RE.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



ZORVEC ZELAVIN

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 03.10.2022
1.2	09.08.2024	800080100394	Date de la première version publiée: 17.08.2022

Composants:

Oxathiapiproline:

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Toxicité à dose répétée

Composants:

Oxathiapiproline:

Remarques : D'après les données disponibles, des expositions répétées ne devraient pas provoquer d'effets nocifs importants sauf à des concentrations très élevées d'aérosols. Des expositions excessives répétées aux aérosols peuvent provoquer une irritation des voies respiratoires et même la mort.

Toxicité par aspiration

Produit:

Compte tenu des informations disponibles, aucun danger d'aspiration n'a pu être déterminé.

Composants:

Oxathiapiproline:

Compte tenu des informations disponibles, aucun danger d'aspiration n'a pu être déterminé.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 10 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203
Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



ZORVEC ZELAVIN

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 03.10.2022
1.2	09.08.2024	800080100394	Date de la première version publiée: 17.08.2022

- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 9,62 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude interne.
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 3,5 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude interne.
- NOEC (Skeletonema costatum (Diatomée)): 0,141 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude interne.
- Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : DL50: > 1.000 mg/kg
Durée d'exposition: 28 jr
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)
- Toxicité pour les organismes terrestres : DL50 par voie orale: >1348.76 µg/b
Durée d'exposition: 48 h
Point final: mortalité
Espèce: Apis mellifera (abeilles)
Méthode: OCDE ligne directrice 213
- DL50 par contact: >981.35 µg/b
Durée d'exposition: 48 h
Point final: mortalité
Espèce: Apis mellifera (abeilles)
Méthode: OCDE ligne directrice 214
- DL50: > 2.250 mg/kg
Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie)
Méthode: US EPA Ligne directrice OPPTS 850.2100
Remarques: Sur le plan aigü, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (DL50 > 2000 mg/kg).
- CL50 par voie alimentaire: > 5.620 mg/kg
Durée d'exposition: 8 jr
Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie)
Méthode: US EPA Ligne directrice OPPTS 850.2200
Remarques: Sur le plan alimentaire, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (CL50 > 5000 ppm).

Composants:

Oxathiapiproline:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 0,69 mg/l

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



ZORVEC ZELAVIN

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 03.10.2022
1.2	09.08.2024	800080100394	Date de la première version publiée: 17.08.2022

Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Statique

CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): > 0,74 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Statique

CL50 (Cyprinodon variegatus (Cyprinodon)): > 0,65 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OPPTS 850.1075
BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,67 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Statique

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Skeletonema costatum (algue marine)): 0,351 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,142 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 0,46 mg/l
Durée d'exposition: 88 jr
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

NOEC: 0,34 mg/l
Durée d'exposition: 35 jr
Espèce: Cyprinodon variegatus (Cyprinodon)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,75 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Type de Test: Essai en semi-statique

NOEC: 0,058 mg/l
Durée d'exposition: 32 jr
Espèce: Americamysis bahia (crevette de Mysid)
Type de Test: Essai en dynamique

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1

Toxicité pour les organismes terrestres : DL50: > 2.250 mg/kg
Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie)
Méthode: OPPTS 850.2100

DL50: > 2.250 mg/kg
Espèce: Poephila guttata (diamant mandarin)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



ZORVEC ZELAVIN

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 03.10.2022
1.2	09.08.2024	800080100394	Date de la première version publiée: 17.08.2022

Méthode: OPPTS 850.2100

CL50 par voie alimentaire: > 5.620 mg/kg
Durée d'exposition: 5 jr
Espèce: *Colinus virginianus* (Colin de Virginie)
Méthode: OCDE ligne directrice 205

CL50 par voie alimentaire: > 5.620 mg/kg
Durée d'exposition: 5 jr
Espèce: *Anas platyrhynchos* (canard colvert)
Méthode: OCDE ligne directrice 205

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

Oxathiapiproline:

Biodégradabilité : Résultat: N'est pas biodégradable

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

Oxathiapiproline:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 62

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Ce produit ne devrait pas être mobile dans les sols.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



ZORVEC ZELAVIN

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 03.10.2022
1.2	09.08.2024	800080100394	Date de la première version publiée: 17.08.2022

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : En cas d'impossibilité d'éliminer les déchets et/ou les contenants conformément aux recommandations portées sur l'étiquette, procéder conformément à la réglementation locale ou régionale en vigueur.

Les informations portées ci-dessous ne s'appliquent qu'au produit fourni en l'état. Son identification d'après les caractéristiques ou la liste peut ne pas être applicable en cas de produit détérioré ou contaminé. Il incombe à la personne à l'origine du déchet de définir la toxicité et les propriétés physiques du produit obtenu afin d'en définir l'identification correspondante et le(s) mode(s) d'élimination conformément aux réglementations en vigueur.

Si le produit fourni devient un déchet, appliquez l'ensemble des lois en vigueur aux niveaux régional, national et local.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR	: UN 3082
RID	: UN 3082
IMDG	: UN 3082
IATA	: UN 3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR	: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Oxathiapiprolin, Naphta)
RID	: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Oxathiapiprolin, Naphta)
IMDG	: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Oxathiapiprolin, Naphtha)
IATA	: Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Oxathiapiprolin, Naphtha)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Classe	Risques subsidiaires
--------	----------------------

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



ZORVEC ZELAVIN

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 03.10.2022
1.2	09.08.2024	800080100394	Date de la première version publiée: 17.08.2022

ADR	:	9
RID	:	9
IMDG	:	9
IATA	:	9

14.4 Groupe d'emballage

ADR

Groupe d'emballage	:	III
Code de classification	:	M6
Numéro d'identification du danger	:	90
Étiquettes	:	9
Code de restriction en tunnels	:	(-)

RID

Groupe d'emballage	:	III
Code de classification	:	M6
Numéro d'identification du danger	:	90
Étiquettes	:	9

IMDG

Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	9
EmS Code	:	F-A, S-F
Remarques	:	Stowage category A

IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo)	:	964
Instruction d'emballage (LQ)	:	Y964
Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	Miscellaneous

IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne)	:	964
Instruction d'emballage (LQ)	:	Y964
Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	Miscellaneous

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR

Dangereux pour l'environnement	:	oui
--------------------------------	---	-----

RID

Dangereux pour l'environnement	:	oui
--------------------------------	---	-----

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



ZORVEC ZELAVIN

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 03.10.2022
1.2	09.08.2024	800080100394	Date de la première version publiée: 17.08.2022

IMDG

Polluant marin : oui(Oxathiapiprolin, Naphtha)

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Polluants marins désignés sous les numéros ONU 3077 et 3082, enemballages individuels ou groupés, contenant une quantité nette paremballage individuel ou intérieur de 5 L ou moins pour les liquides, ouayant une masse nette par emballage individuel ou intérieur de 5 kg oumoins pour les solides. Peuvent être transportés en tant quemarchandises non dangereuses conformément à la section 2.10.2.7 du codeIMDG, à la disposition spéciale A197 de l'AITA et à la dispositionspéciale 375 de l'ADR/RID.

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : naphtalène

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. Non applicable

Maladies Professionnelles (R-461-3, France)

Code	Description
------	-------------

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



ZORVEC ZELAVIN

Version 1.2 Date de révision: 09.08.2024 Numéro de la FDS: 800080100394 Date de dernière parution: 03.10.2022
Date de la première version publiée: 17.08.2022

84	Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel (indiqués dans le tableau).
----	--

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9)

No ICPE	Désignation de la rubrique
4511	Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie chronique 2.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance lorsqu'elle est utilisée pour les applications spécifiées.

Le mélange est évalué dans le cadre des dispositions du Règlement (CE) No.1107/2009.

Se référer à l'étiquette pour les informations concernant l'évaluation de l'exposition.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources et références des informations

Cette FDS est préparée par les Services de Réglementation des Produits (Product Regulatory Services) et ceux des Communications des risques (Hazard communications Groups) et s'appuie sur des informations et références au sein de l'entreprise.

Texte complet pour phrase H

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Corteva OEL : Corteva Occupational Exposure Limit
Corteva OEL / STEL : Valeur limite à courte terme
Corteva OEL / TWA : Valeur limite de moyenne d'exposition

ADR - Accord concernant le transport international de marchandises dangereuses sur le réseau routier; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; EmS - Plan d'urgence; ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; (Q)SAR -(Quantitative) Relation structure/activité; RID - Règlements concernant le transport international des marchandises dangereuses par voie ferrée; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; UN - Nations unies. EC-Number - Numéro de la communauté européenne REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



ZORVEC ZELAVIN

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 03.10.2022
1.2	09.08.2024	800080100394	Date de la première version publiée: 17.08.2022

Information supplémentaire

Autres informations : Prendre connaissance du mode d'emploi sur l'étiquette.

Classification du mélange:

Skin Sens. 1 H317

Aquatic Chronic 2 H411

Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits

Code du produit: GF-3856

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR